

# REGLEMENT INTERIEUR

## Pour vivre et savoir vivre à l'école

L'esprit de l'école SAINT-LEUFROY est fait de simplicité dans l'attitude, de confiance mutuelle, de sérieux dans le travail et d'ouverture aux autres.

### 1 ENTREE ET SORTIE

- Les élèves peuvent **ENTRER** dans l'école :

- Le matin de **8h30 à 8h45**  
(8 h45 fermeture des grilles, tous les parents doivent avoir quitté l'école)
- L'après-midi de **13h20 à 13h30**

- Les enfants rentrent seuls dans l'école (exceptés les maternelles) Les messages destinés aux membres de l'équipe éducative sont à inscrire sur le cahier de correspondance de l'enfant (cahier rouge).

- Les élèves **SORTENT**

- à 12h00 ) pour les
- à 16h20 ) classes maternelles
- à 12h00 ) pour les
- à 16h30 ) classes primaires



**A partir de 16h40 tout enfant restant à l'école descendra dans la cour et sera inscrit à l'étude jusqu'à 17h45.**

Lorsque ce n'est pas la personne habituelle qui vient chercher les élèves, il convient de prévenir l'enseignante par écrit.

**Nous comptons sur vous pour le respect des horaires.**

Si un enfant s'absente de l'école pendant le temps scolaire (suivis en orthophonie ou autre), un registre de sortie sera à signer au secrétariat.

### 2 STATIONNEMENT

Le stationnement et/ou la dépose minute est **strictement interdit** dans le parking de la chapelle (réservé au personnel de Saint Leufroy).

### 3

### RETARDS

**L'EXACTITUDE est une condition élémentaire de bon fonctionnement, une marque de respect envers tous.**

Tout **retard** perturbe la classe **y compris en maternelle**.

Un élève, en retard, doit passer au secrétariat pour faire remplir son billet de retard avant de se rendre en classe. Il devra être signé par les parents.

**En cas de retards répétés, les parents recevront un courrier mettant en cause la réinscription de leur enfant.**

### 4

### ABSENCES

La présence régulière de l'enfant en classe ainsi que le respect des horaires conditionnent le bon fonctionnement des classes et un bon travail scolaire.

**Toute absence doit être signalée le jour-même par téléphone au secrétariat à partir de 9h et par un mot sur le cahier de correspondance au retour de l'enfant.**

**Pour absence de plus de deux jours**, il est obligatoire de **fournir** à l'institutrice un **certificat médical**, ceci pour la tenue des registres d'appel.

**Le calendrier des vacances étant remis, en début d'année, à chaque famille, il ne sera pas accordé de permission de départ anticipé ou de rentrée différée.**

Les départs anticipés en vacances sont sous votre responsabilité. Les devoirs et les cahiers ne seront donc pas donnés à l'avance pour les classes élémentaires (CP au CM2), nous vous laissons le soin de vous les procurer auprès de camarades de la classe.

**Les absences non justifiées par un certificat médical de la part des parents, seront signalées comme il se doit à l'Inspection Académique.**

### 5

### MALADIES

Un enfant fiévreux ou toussant beaucoup, dans son intérêt, et par respect pour les autres, sera gardés à la maison.

En cas de maladie contagieuse (conjonctivite, maladie infantile, ...) les enfants ne seront pas acceptés.

Après une maladie contagieuse, vous fournirez un certificat de non contagion.

Les enseignantes et le personnel d'encadrement **ne sont pas habilités à donner des médicaments**. Aucun médicament (même homéopathique) ne doit être mis dans le cartable.

## 6

### TRAVAIL ET COMPORTEMENT

Pour permettre aux parents de bien suivre l'évolution de leur enfant en tous les domaines, il leur sera remis :

- 1) chaque fin de semaine, les cahiers de leur enfant.
- 2) à un rythme régulier, les évaluations, les livrets d'évaluation des connaissances et des compétences.

**Tous ces documents doivent impérativement être signés par les parents.**

Pour que le travail scolaire soit efficace, il est nécessaire que chaque enfant trouve dans sa classe une ambiance studieuse.

Des sanctions peuvent être prises pour le manque de travail, l'indiscipline ou la mauvaise conduite : travail supplémentaire, heure de retenue, avertissement sur le carnet, exclusion temporaire ou définitive.

## 7

### TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est exigée.

**La blouse est obligatoire à l'école.**

**Elle doit être marquée visiblement sur le devant au nom de l'enfant (brodée ou étiquette tissée).**

**Merci de veiller à ce qu'elle soit propre et en bon état (avec tous les boutons).**

**Elle doit être lavée chaque fin de semaine.**

En maternelle, les enfants viennent en classe et repartent à la maison avec leur blouse tous les jours.

En primaire, les enfants l'apportent le lundi matin et la laissent en classe jusqu'au vendredi soir.

**Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant** : vous les retrouverez plus facilement en cas de perte.

L'école n'est pas responsable des vêtements perdus. A chaque congé scolaire, ils seront remis à une association caritative.



## 8

### MATERIEL

Les livres de classe prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette.

Les parents veilleront **régulièrement** à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque.

En cas de perte en cours d'année, merci de racheter le livre perdu.

- Chacun veille à la propreté de la cour.

- Sont interdits dans l'école : sucettes, chewing-gum, bonbons, boissons en boîte métallique, jouets, balles de tennis, ballons autres qu'en mousse, objets de valeur (cartes de jeux Pokémon etc....jeux électroniques, MP3, tél. portable, bijoux, argent, ...)

## 9 EDUCATION ALIMENTAIRE

Il n'y a plus de collation dans les classes maternelles. Nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant prenne un petit déjeuner équilibré, avant d'arriver à l'école.

De même pour les enfants des classes primaires, les goûters ne sont plus autorisés sauf pour la récréation qui précède l'étude du soir.

## 10 CANTINE



Pour que l'heure du repas soit un moment de convivialité, il est important que les enfants aient une attitude correcte, goûtent à tous les plats et respectent le personnel qui les sert à table.

**Toute attitude incorrecte sera sanctionnée, les parents et l'enfant seront convoqués par la Directrice pour une exclusion temporaire ou définitive.**

La cantine fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Si l'un des parents n'a pas d'activité professionnelle, les enfants pourront rester **au maximum 2 jours par semaine** à la cantine et nous nous réservons le droit d'imposer ces jours.

## 11 ACTIVITES SPORTIVES



Les activités sportives sont obligatoires.

Un certificat médical et/ou mot d'excuse sont exigés pour toute non participation.

La tenue sportive est exigée à Saint Leufroy :

Tee-shirt blanc ou tee-shirt St Leufroy, jogging ou short bleu marine et une paire de tennis.

## 12 RENDEZ-VOUS

La Directrice reçoit sur rendez-vous.

Les enseignantes reçoivent sur rendez-vous demandé sur le cahier de correspondance (cahier rouge). Elles ne sont pas disponibles aux heures de rentrée et de sortie de classe pour des raisons de sécurité.